

Règlement particulier du jeu de loterie instantanée de La Française des Jeux dénommé « Pour la St Valentin »

Article 1 Emissions de tickets

Le présent règlement particulier est pris en complément du règlement général des jeux de loterie instantanée de La Française des Jeux publié au Journal officiel, dont les dispositions s'appliquent au présent jeu.

Chaque émission de tickets est répartie en blocs de 1 500 000 tickets. Le prix de vente du ticket est fixé à 3 euros.

Article 2 Lots

Pour chaque bloc, le tableau de lots est le suivant :

NOMBRE DE LOTS	MONTANT DU LOT	TOTAL
2 lots de	30 000€	60 000€
6 lots de	1 000€	6 000€
1 000 lots de	120€	120 000€
6 000 lots de	30€	180 000€
32 000 lots de	18€	576 000€
52 000 lots de	12€	624 000€
150 000 lots de	6€	900 000€
228 000 lots de	3€	684 000€
469 008 lots formant un total de		3 150 000€

Le montant de chaque lot indiqué dans le tableau ci-dessus peut correspondre à un cumul de gains liés à plusieurs surfaces de jeux gagnantes sur un même ticket.

Le lot de 30 000€ indiqué dans le tableau ci-dessus n'est accessible qu'en cumulant plusieurs gains liés à plusieurs surfaces de jeux gagnantes sur un même ticket.

Article 3 Description du jeu

3.1 Chaque ticket comporte 4 surfaces de jeux indépendantes. Un même ticket peut comporter plusieurs surfaces de jeux gagnantes. Si plusieurs surfaces de jeux sont gagnantes, les lots s'additionnent pour former un lot unique indivisible.

3.2 1^{ère} surface de jeu dénommée « La lettre d'amour »

3.2.1 La zone à gratter de la 1^{ère} surface de jeu est représentée par une lettre dans une enveloppe. Les éléments inscrits sous la couche grattable de la 1^{ère} surface de jeu sont un symbole et une somme en euros avec sa transcription en lettres ou en lettres et chiffres.

3.2.2 Le joueur gratte la zone grattable et découvre un symbole et une somme en euros. La surface de jeu est gagnante si le joueur découvre un « cupidon », tel que représenté dans la règle de jeu de cette surface de jeu. Si la surface de jeu est gagnante, le montant du lot gagné correspond à la somme découverte sous la couche grattable.

La 1^{ère} surface de jeu est perdante dans tous les autres cas.

3.3 2^{ème} surface de jeu dénommée « Le bouquet de fleurs»

3.3.1 La zone à gratter de la 2^{ème} surface de jeu est représentée par un bouquet de fleurs. Les éléments inscrits sous la couche grattable sont quatre sommes en euros avec leur transcription en lettres ou en lettres et chiffres.

3.3.2 Le joueur gratte la zone grattable et découvre quatre sommes. La 2^{ème} surface de jeu est gagnante si deux sommes identiques sont découvertes. Le montant du lot gagné est celui correspondant à une fois ladite somme.

Si, sur cette surface de jeu, le joueur découvre deux fois deux sommes identiques, les deux sommes s'additionnent pour former un lot unique indivisible.

La 2^{ème} surface de jeu est perdante dans tous les autres cas.

3.4 3^{ème} surface de jeu dénommée « Le dîner aux chandelles»

3.4.1 La zone à gratter de la 3^{ème} surface de jeu est représentée par quatre bougies. Les éléments inscrits sous la couche grattable sont cinq symboles.

3.4.2 Le joueur gratte la zone grattable et découvre cinq symboles. Si le joueur découvre parmi ces symboles, au moins un symbole « cœur », tel que représenté dans la règle de jeu de cette surface de jeu, la surface de jeu est gagnante. Le montant du gain de la surface de jeu est déterminé de la manière suivante :

- Si le joueur découvre un symbole « cœur », il gagne 3 €
- Si le joueur découvre deux symboles « cœur », il gagne 5 €
- Si le joueur découvre trois symboles « cœur », il gagne 10 €
- Si le joueur découvre quatre symboles « cœur », il gagne 120 €
- Si le joueur découvre cinq symboles « cœur », il gagne 10 000 €

La 3^{ème} surface de jeu est perdante dans tous les autres cas.

3.5 4^{ème} surface de jeu dénommée « Le week-end à Venise»

3.5.1 La zone à gratter de la 4^{ème} surface de jeu est représentée par une gondole et un pont. Les éléments inscrits sous la couche grattable sont quatre symboles.

3.5.2 Le joueur gratte la zone grattable et découvre quatre symboles. La surface de jeu est gagnante si le joueur découvre au moins l'une des combinaisons gagnantes. Les combinaisons gagnantes et les lots correspondants sont les suivants :

- Si le joueur découvre deux symboles « cœur transpercé », il gagne 3 €
- Si le joueur découvre deux symboles « fleur », il gagne 6 €
- Si le joueur découvre deux symboles « verre à cocktail », il gagne 20 €
- Si le joueur découvre deux symboles « cadeau », il gagne 120 €
- Si le joueur découvre deux symboles « diamant », il gagne 10 000 €

Si, sur cette surface de jeu, le joueur découvre deux fois deux symboles identiques, les deux gains correspondants s'additionnent pour former un lot unique indivisible.

La 4^{ème} surface de jeu est perdante dans tous les autres cas.

Fait à Boulogne-Billancourt, le 08 décembre 2008

Le Président-directeur Général de LA FRANÇAISE DES JEUX

Christophe BLANCHARD-DIGNAC